

AVIS DE LA S.T.C VERITAS :

La **S.T.C VERITAS** atteste par le présent la sèche-serviettes classique **EDEN** type **100/50** présente les caractéristiques techniques et qualitatives spécifiées par le producteur la **SOCIETE EDDFA**. « Voir résultats ci-dessus, les détails des résultats des investigations effectuées en annexe ainsi que les exigences de la norme **EN 442-1** »

Le présent avis est donné pour une durée d'un an, c'est à dire à partir du 26 juin 2023 et renouvelable par tacite reconduction d'année en année pour une durée maximale globalement de trois ans, c'est à dire jusqu'au 25 juin 2026.

Il deviendrait caduc si des modifications intervenaient dans la mise en œuvre ou la fabrication de ce produit sans accord de la **S.T.C VERITAS**.

Le présent avis rapport ne porte que sur les résultats des essais réalisés et ne porte pas sur les procédés à être mis en œuvre en égard aux règles de sécurité contre l'incendie, il appartient à chaque utilisateur de s'assurer dans chaque cas spécifique, en fonction de la destination des locaux, de la conformité à cette réglementation.

Il est à signaler qu'une vérification de la constante des performances de la production en usine est à prévoir pour s'assurer que le produit répond aux caractéristiques spécifiées par le producteur et aux exigences de la norme EN 442-1. La fréquence de ces essais à exécuter doit être en conformité avec l'exigence de la norme EN 442-1. Tout écart par rapport à ces recommandations doit être justifié par des preuves documentées mettant en évidence leur équivalence et déclaré.

Nous vous rappelons que la mise en œuvre devra être assurée par des mains d'œuvres qualifiés, ayant reçus une formation aux techniques de production.



OBLIGATIONS DE LA SOCIETE EDDFA

La société **EFFDA** devra prévenir la **S.T.C VERITAS** :

- De toute modification affectant la fabrication ou la mise en œuvre de leurs produits.
- De tout incident, survenu sur les chantiers, qui serait lié à la conception et fabrication du produit.

Restant, à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Fait à Sfax, LE 23 juin 2023

L'INGENIEUR RESPONSABLE DE
L'AFFAIRE

MOHAMED SAMET


